

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 053

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-053

OBJET : Approbation du procès-verbal du 16 mai 2023

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 16 mai 2023 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal du 04 avril 2023
- 2) Décisions du maire
- 3) Subventions aux associations 2023
- 4) Dotation forfaitaire annuelle pour le comité de jumelage
- 5) Cotisation annuelle -Communes du patrimoine rural de Bretagne
- 6) Subvention pacte Finistère 2030 – Travaux réseau eau potable à la roche cintrée
- 7) Tarifs communaux 2023 pour l'aire de camping-car du lac
- 8) Tarifs communaux – Avenant

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 16 mai 2023
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 054

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-054

OBJET : Décisions du maire**DÉCISION DU MAIRE N° 15-2023***Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner*

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

19	16 rue du General de Gaulle	12/05/2023
20	17 rue du général de Gaulle	08/06/2023
21	11 rue Paul Marzin	08/06/2023

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 16-2023*Portant sur l'achat de de cuves de stockage d'eau de pluie*

Le 19 juin 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant le projet d'installer deux cuves de récupération des eaux de pluies à la salle omnisport au hangar communal

Vu l'offre de la société PUM

DECIDE

De viser l'offre la société PUM Brest (29) pour un montant TTC de 6 556.30€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 17-2023

Portant sur le remplacement d'un poteau d'incendie rue de Berrien

Le 25 mai 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité d'assurer la défense incendie dans la commune. Un poteau d'incendie hors service, situé rue de Berrien doit être remplacé

Vu l'offre de la société SUEZ dans le cadre de la délégation de service public pour l'eau et l'assainissement

DECIDE

De viser l'offre SUEZ Eau France Ploumagoar (22) pour un montant TTC de 3 672.51€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 18-2023

Portant sur une prestation de service pour le désherbage du vieux cimetière

Le 06 juin 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu l'offre de l'association Etude et chantier

DECIDE

De viser l'offre l'association Etude et chantier Châteaulin (29) pour un montant TTC de 2 850€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEBAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 055

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :13
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-055

OBJET : Dotations au comité d'animation de Huelgoat

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la création, en 2022, du comité d'animation. Le comité est inscrit dans le projet communal du mandat. Celui-ci a le statut d'association.

Le comité d'animation a pour objectifs la mise en place d'événements culturels au profit des habitants de Huelgoat et du territoire. Cela permettra également de renforcer l'attractivité touristique de la commune.

Monsieur Le Maire informe que 5000€ ont été inscrits au budget afin d'appuyer l'association 'comité d'animations' dans ces projets.

Mr Gaétan PEYREBESSE, adjoint au maire et président du comité d'animation ne participe pas au vote et se retire de l'assemblée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DECIDE D'attribuer la subvention d'un montant de 5000€ au comité d'animation de Huelgoat

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 056

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-056

OBJET : Convention relative à l'initiation à la langue bretonne à l'école Jules Ferry

Monsieur le maire rappelle au conseil que la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne pour l'école Jules Ferry a été renouveler pour la période septembre 2021 – juillet 2024.

La convention permet à deux classes de l'école Jule Ferry, l'initiation à la langue bretonne à raison de deux heures hebdomadaires.

Le Département propose la répartition suivante pour la participation financière :

DEPARTEMENT (1800 € par classe)	COMMUNE (700 € par classe)
3600€	1 400€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Valide une participation communale de 1400 € pour l'initiation à la langue bretonne à partir de la rentrée scolaire 2023-2024

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 057

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-057

OBJET : Contrat de prestation de service photocopieur

Monsieur le maire rappelle au conseil que le contrat de prestation de services concernant la mise à disposition d'un photocopieur pour la mairie arrive à échéance en fin d'année 2023.

La société Konika-Minolta fait la proposition suivante pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2028

- Remplacement du photocopieur existant
 - Maintenance et assistance technique et pour l'utilisation du matériel. Intervention dans les 4 heures
- Cout de déplacement et remplacement des pièces défectueuse est inclus dans le loyer mensuel

Cout de la prestation :

Loyer mensuel du photocopieur <i>Comprend la fourniture du toner Déplacement et remplacement des pièces inclus</i>	56,68 € HT
Cout forfaitaire copie	2.94 € HT
Cout unitaire photocopie noir et blanc	0.0042€ HT
Cout unitaire photocopie couleur	0.042€ HT

Cette proposition permettra à la commune d'économiser environ 79€ par an par rapport au contrat actuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Autorise Le maire à signer la proposition de contrat, d'une durée de 5 ans avec la société Konika-Minolta d'un cout financier présenté dans le tableau ci-dessus

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 058

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance :
Présents pour le vote de cette délibération :
Procuration(s) :
Votants :
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER. Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

OBJET : Emprunt pour l'aménagement du parking du CAL

Afin de financer les travaux d'aménagement du parking du Centre d'Accueil et de Loisirs, le conseil municipal a voté en faveur d'un emprunt lors du vote du budget 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de la consultation effectuée auprès des établissements de crédit suivants :

- La Banque Postale.
- Crédit Agricole.
- La caisse des dépôts.

Une offre de prêt de 350 000 euros a été remise :

Etablissement	Taux	Durée	Echéance	Commission / Frais de dossier
Banque Postale	Pas d'offre			
Crédit Agricole	3.99 %	20 ans	Trimestrielle	350 € (0.10% du montant emprunté) Montant des intérêts Amortissement constant 141 395.65 €
Caisse des dépôts	Pas d'offre. Cet aménagement ne rentre pas dans des projets relatifs à la transition énergétique et écologique			

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Retient l'offre du Crédit Agricole pour un financement de 350 000 € au taux fixe de 3,99% sur une durée de 20 ans avec 350€ de frais de dossier.

-Autorise Le Maire à signer l'offre de prêt

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 059

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-059

OBJET : Choix de la maîtrise d'œuvre pour la mise en place de compteurs de sectorisation pour le territoire de monts d'Arrée Communauté

Le 04 avril 2023, le conseil municipal a voté favorablement à l'adhésion au groupement de commandes de mise en place de compteurs de sectorisation et stabilisateurs dont Huelgoat est le coordinateur du marché.

Il convient de retenir un maître d'œuvre dont les missions sont les suivantes :

- Détermine les besoins de chaque commune de Monts d'Arrée communauté (compteurs de sectorisation, stabilisateurs de pression, télégestion sur compteur, ...)
- Réalisation de l'avant-projet et du projet final
- Rédaction du dossier de consultation aux entreprises
- Assiste le maître d'ouvrage dans l'analyse des offres des entreprises
- Suivi des travaux (réunions de chantier)
- Assistance à la réception des travaux (conformité des travaux effectués)

Les travaux à réaliser par l'ensemble des communes du territoire sont estimés à 371 000€

La société SBEA Ingénierie basé à Lorient fait une offre de **24 115€** pour la prestation de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Valide l'offre du bureau d'étude SBEA Ingénierie pour un montant de 24 115€.

-Autorise Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 060

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-060

OBJET : Demande de subvention pour la mission de maitrise d'œuvre mise en place de compteurs de sectorisation

La mission de maitrise d'œuvre de mise en place de compteurs et de stabilisateurs de presse est éligible a des subventions avec l'agence de l'eau et du pacte Finistère V2 (Conseil départementale)

Le montant de la subvention est basé sur un montant qui a été estimé à 18 460€ HT (novembre 2022)

Plan de financement pour les travaux :

Financeurs	Dépense HT subventionnable	Taux	Montant sollicité de la subvention
Etat – Agence de l'eau	18 460 €	60%	11 076 €
Conseil Départemental		20%	3 692 €
TOTAL des aides publiques sollicitées		80%	14 768 €
Montant à la charge de la Commune de Huelgoat	18 460 €	20 %	3 692 €
TOTAL de l'opération		100 %	18 460 €

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'a pas un accord de subvention (Agence de l'eau).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 3 692€ auprès du Conseil Départemental

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 14 768€ auprès de l'agence de l'eau

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230620-2023_061-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 061

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuratation(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuratation :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-061

OBJET : Demande de subvention pour l'achat de compteur de sectorisation

Le conseil municipal a délibéré en faveur de l'achat de compteur de sectorisation, de stabilisateur de pression et de télégestion pour trois compteurs d'eau dans le cadre de la sécurisation en eau potable de la commune.

Pour Huelgoat, il est prévu :

Travaux	Montant € HT
Mise en place de télégestion pour les compteurs de Plouyé, Poullaouen (Locmaria Berrien) et de la feuillée	6 000
Mise en place de 2 compteurs de sectorisation	20 000
Mise en place d'un stabilisateur de pression en provenance de la Feuillée	5 000
Total	31 000€

Ces travaux sont éligibles d'aides financière par l'agence de l'eau et par le Conseil Départementale (pacte Finistère 2030)

Plan de financement pour les travaux :

Financeurs	Dépense HT subventionnable	Taux	Montant sollicité de la subvention
Etat – Agence de l'eau	31 000 €	70%	21 700 €
Conseil Départemental		10%	3 100 €
TOTAL des aides publiques sollicitées		80%	28 800 €
Montant à la charge de la Commune de Huelgoat	31 000 €	20 %	3 100 €
TOTAL de l'opération		100 %	31 000 €

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'a pas un accord de subvention (Agence de l'eau).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230620-2023_061-DE

Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 3 100€ auprès du Conseil Départemental

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 21 700€ auprès de l'agence de l'eau

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 062

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joël GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-062

OBJET : Accroissement temporaire d'activité – Emplois saisonniers**Le Maire informe et propose à l'assemblée délibérante :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer trois emplois non permanents (3 ETP) répartis comme suit :

SERVICE TECHNIQUE	1 agent polyvalent	Du 3 juillet au 30 septembre	35 h / semaine
CAMPING	1 agent accueil	Du 27 juin au 31 juillet	33 h / semaine
CAMPING	1 agent accueil	Du 1 ^{er} aout au 3 septembre	33 h / semaine

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, suite à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

La rémunération Compte tenu des fonctions occupées, des qualifications et de l'expérience est basée sur l'indice brut 397, majoré 361.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide :

Voix Pour :	14
Voix Contre :	0
Abstention :	0

-D'adopter la proposition du Maire

-D'inscrire au budget les crédits correspondants

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230620-2023_063-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 063

SEANCE DU Mardi 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération :14
Procuration(s) :0
Votants :14
Date de la convocation lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPÂUT, le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-063

OBJET : Subventions aux associations -Avenant n°1

Lors du conseil municipal du 16 mai 2023, les élus votés les subventions aux associations pour 2023.

Deux dossiers n'avaient pas été transmis complet

ASSOCIATIONS LOCALES	Subventions 2023
Comité des fêtes	500€
Jeunes sapeurs-pompiers de Huelgoat	200€

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	10	
Vote contre :	0	
Abstention :	4	M. TOSSER, Mme BRETHERS, M GOUGAY et M QUEMENER

-Approuve l'attribution de subventions aux associations proposé sur le tableau ci-dessus

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 21/06/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

